Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss foresty journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 139 (1988)

Heft: 7

Artikel: Exploitation forestière et faune

Autor: Monnin, Michel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-766734

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Exploitation forestière et faune

Par *Michel Monnin*
(Arrondissement forestier 5, CH-2800 Delémont)

Oxf.: 156:(494.243.4/.6)

Au Jura comme ailleurs, le gibier pose de gros problèmes aux forestiers. La stabilité des populations de chevreuils, l'augmentation du nombre de chamois, de sangliers et peut-être de lièvres, l'apparition du cerf sont les principales caractéristiques de la statistique actuelle. Le dialogue entre forestiers, agriculteurs et chasseurs se développe et permet d'espérer des solutions courageuses, dans un canton où la régénération naturelle des essences feuillues autochtones est très répandue. L'article traite de façon plus détaillée du sanglier, espèce bien étudiée dans le Jura.

Auch im Jura stellt das Wild den Forstdienst vor ernsthafte Probleme. Die Stabilität der Rehbestände, die Zunahme der Anzahl Gemsen, Wildschweine und möglicherweise auch der Hasen, das Auftauchen des Hirsches sind die wichtigsten Merkmale der heutigen Situation. Das Gespräch zwischen Forstleuten, Landwirten und Jägern entwickelt sich gut und berechtigt zur Hoffnung auf mutige Beschlüsse in einem Kanton mit sehr weit verbreiteter natürlicher Verjüngung der einheimischen Laubbaumarten. Der Aufsatz behandelt insbesondere das Wildschwein, das im Jura eingehend untersucht worden ist.

1. Quelques renseignements sur l'organisation administrative

L'organigramme de l'Administration cantonale compte un Département de l'Environnement et de l'Equipement au sein duquel la division de l'Environnement regroupe le Service de l'aménagement du territoire, le Service des forêts et l'Office des eaux et de la protection de la nature, dont fait partie l'Inspectorat de la chasse.

Concernées par la question de la faune en relation avec les exploitations forestières, le Jura connaît la Fédération cantonale des chasseurs, l'Association jurassienne des propriétaires de forêts et la Commission cantonale de la faune. Cette dernière est présidée par le Ministre (Chef du Département) et comprend cinq représentants des chasseurs, un représentant de l'Association des propriétaires de forêts, un représentant de l'agriculture et un représentant de la Fédération jurassienne de la protection de la nature.

2. Inventaire de la faune sylvicole

La faune jurassienne compte toutes les espèces de gibier connues dans la chaîne jurassienne: chevreuil, sanglier, chamois, cerf, lièvre. Autres espèces à signaler: le renard, le lynx, le chat sauvage, le daim, le cerf sika, le ragondin, l'ondatra et les différents mustélidés. Parmi le gibier à plume, peuvent être cités: le faisan, la perdrix grise, le grand coq de bruyère, probablement quelques rares spécimens de cailles et de gélinottes et les espèces courantes de canards de surface et autres plongeurs. Parmi ces espèces, qu'il me soit permis de ne m'étendre que sur les principales, en rapport direct avec la gestion forestière.

Très peu présent dans le Jura à l'époque de la dernière guerre, le chevreuil n'a fait que progresser et son extension couvre aujourd'hui équitablement tout le Canton, avec une nette dominance dans les massifs montagneux et forestiers.

Autrefois considéré comme nuisible, le sanglier était irrémédiablement traqué et éliminé. Aujourd'hui, cette espèce a acquis ses titres de noblesse et colonise le Jura. Certains secteurs sont habités par des souches que l'on peut considérer comme sédentaires. Par contre, certaines contrées sont épisodiquement traversées par des individus en pérégrination et dont les parcours peuvent les conduire parfois très loin (cf. *figure 1*).

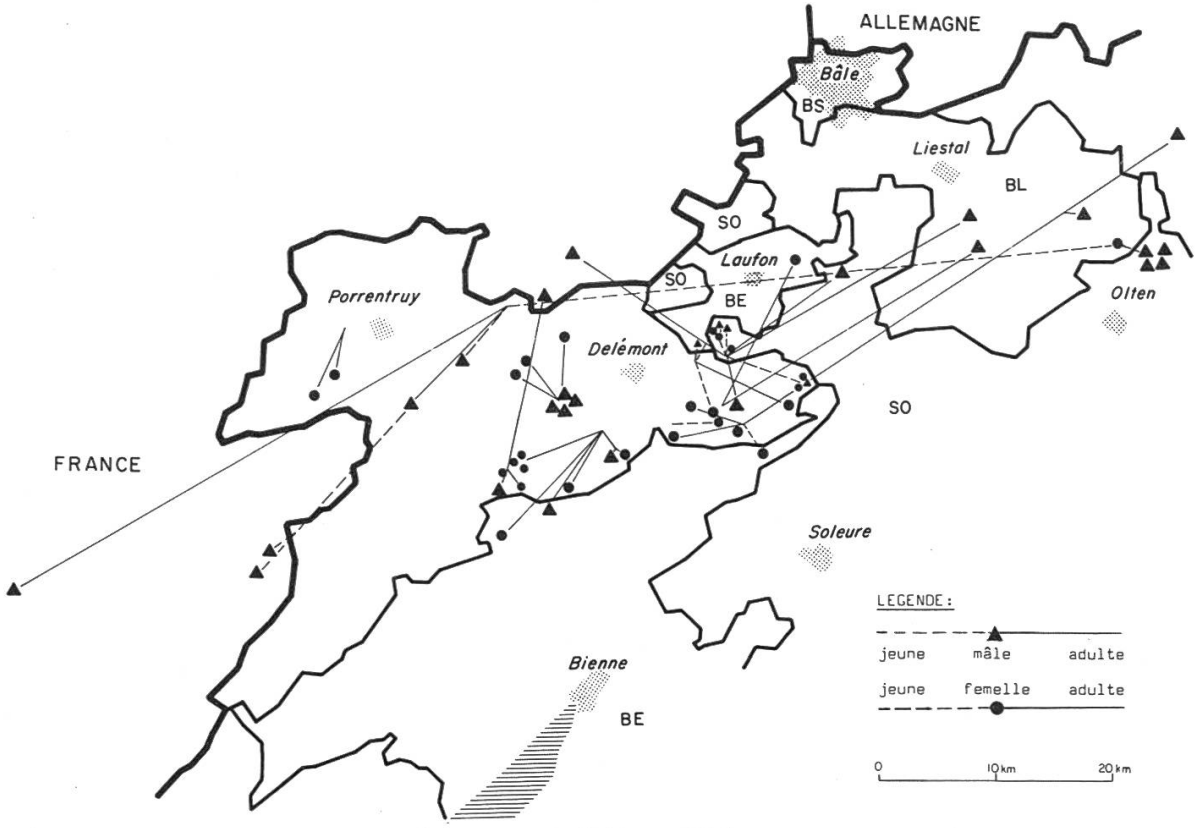

Figure 1. Pérégrinations des sangliers marqués (1983–1985): Le plus grand déplacement a atteint une distance de 56 km à vol d'oiseau (Charmoille–Losdorf). Source: *Marco Baettig*

Depuis quelques lustres, le chamois a lentement colonisé les massifs montagneux du Jura, en provenance, vraisemblablement des colonies du Chasseral et du Canton de Soleure. Les diverses colonies recensées ont bien prospéré, à tel point que les instances cantonales de la chasse ont délivré une première série de 20 permis en 1987.

Episodiquement, apparaissent sur la statistique cantonale des espèces telles que le cerf sika et le daim. Aujourd'hui, il est admis que un ou deux cerfs sont établis dans le Jura. Il est indéniable que le cerf va lentement coloniser naturellement notre région. Comme partout ailleurs, la régression du lièvre inquiète. Une chasse restrictive, en 1987, a peut-être permis de prendre à contre-courant cette situation qui devenait catastrophique.

Situation des principaux gibiers au 31 décembre 1987

	Chevreuil	*Chamois*	*Sanglier*	*Lièvre*
Permis délivrés, chasse individuelle (dont en battue)	435	20	435(168)	435
Gibier tiré (en battue)	890	10	16(+36)	211
Gibier tombé	193	1	10	30
Total	1083	11	62	241
Prélèvement moyen par chasseur	2,05	0,5	0,14	0,485
Recensés, total	2450	150	140	1650
Par 100 ha de forêt	7,9	0,5	0,45	5,3
Appréciation de la situation	stable	augment.	augment.	augment.(?)

Source: OEPN, Bernard Graedel

3. Gestion de la faune sylvicole

La Fédération cantonale jurassienne des chasseurs œuvre, depuis sa création, pour une saine gestion de la faune sauvage, essentiellement le chevreuil, le lièvre, le sanglier et, dernièrement, le chamois. Par le fait qu'elle détient une représentation majoritaire au sein de la Commission cantonale de la faune, elle assume une lourde responsabilité, qui oblige parfois son comité à prendre des attitudes contraires à la volonté de la majorité des chasseurs. Cette responsabilité très importante pour la crédibilité des chasseurs est supportée par des membres dévoués, au risque parfois de se voir traiter de «potentats à la solde de l'Etat»

ou de «dictateurs». Les rapports existant entre les responsables des chasseurs et de l'Administration peuvent être qualifiés de soutenus et cordiaux.

Les décisions prises par le Gouvernement depuis l'entrée en souveraineté (1979), sur proposition de la Commission cantonale de la faune ou de l'Administration, ont permis d'évoluer lentement vers une chasse plus dynamique et mieux gérée. Chaque année, sur la base de l'analyse des statistiques évolutives, les plans de chasse ont été adaptés aux conditions précises du moment. Les résultats confirment que le pouvoir politique a su prendre de sages décisions, même si certaines ont parfois suscité de la contestation.

Afin d'éviter de faire ici état de pratiques déjà expérimentées ailleurs en Suisse en ce qui concerne le chevreuil, le chamois et le lièvre, l'auteur préfère présenter les résultats de l'étude sur le sanglier dans la République et Canton du Jura effectuée par M. Marco Baettig, Dr ès sciences, de 1983 à 1985, dont les résultats sont sortis de presse en mai dernier. La synthèse des travaux, assortie de conclusions et de recommandations, livre aux milieux concernés des enseignements intéressants. Parmi ceux-ci, certains ont trait à la gestion forestière.

L'examen de l'évolution démographique du sanglier en Suisse révèle clairement que les populations stables occupent principalement les grands massifs forestiers à dominance feuillue et contenant des surfaces de rajeunissements denses. Ces habitats offrent le couvert, la tranquillité et la nourriture sous forme de faînes et de glands, assortis du maïs provenant des cultures voisines.

Figure 2. Autrefois traqué et éliminé, le sanglier recolonise peu à peu le Jura. On y étudie sa biologie et sa gestion avec beaucoup de soins. Photo: *M. Danegger*

L'étude de détail effectuée dans le Val Terbi (Est de Delémont) sur une surface de 109 km² et ses environs (117 km²) permet de relever que si les gagnages (faînes) y sont abondants, les peuplements denses à remises y sont rares. Les structures végétales denses, d'une superficie supérieure à 50 ares déterminent largement le mode de distribution du gibier. Les surfaces traitées par coupes progressives ou à caractère jardinatoire offrent de bons couverts. La présence proche de cultures de maïs est également un facteur déterminant, de même que la diversité du paysage cultivé. Autre point important: les plantations de résineux constituent pendant dix ans au moins des remises idéales et fort recherchées toute l'année. D'autre part, il a été constaté que les dérangements réguliers perturbent moins que les dérangements soudains, imprévus, ou modifiant le milieu. L'expérience a démontré que les conditions écologiques défavorables peuvent être largement atténuées par une gestion cynégétique optimale.

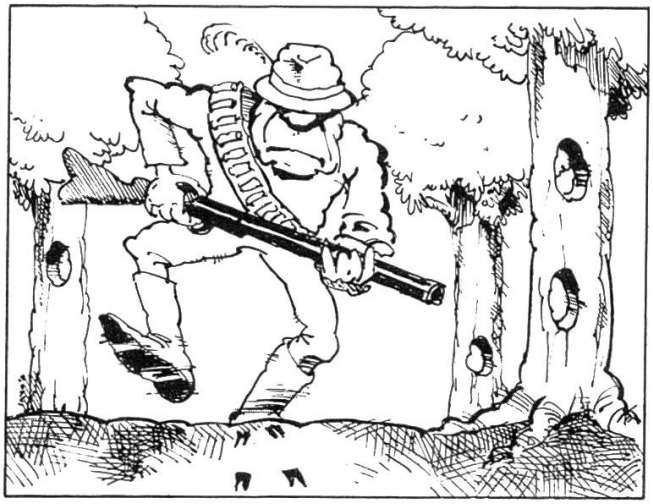

Figure 3. Une gestion cynégétique optimale...? Dessin d' *Yvan*

L'ordonnance cantonale jurassienne de la chasse est actuellement l'une des plus progressistes et restrictives de Suisse, en ce qui concerne la chasse au sanglier. Progressivement, elle a subi des modifications dans le sens d'une meilleure gestion en favorisant le tir des jeunes et en pénalisant le tir des adultes. Mais nombreux sont les problèmes et obstacles sur le chemin de la réalisation d'une chasse gestionnaire: tradition cynégétique régionale, système de chasse, etc.

Parallèlement aux recommandations relevant de la chasse et de l'agriculture, l'auteur préconise des mesures d'amélioration de l'habitat forestier, dont voici les essentielles:

- affouragements dissuasifs en milieu forestier dans le but de maintenir et de fixer le sanglier, pouvant être complétés par des cultures à gibier à l'intérieur des forêts ou en bordure;
- gestion forestière, attendu que la forêt constitue l'habitat principal du sanglier et que ce dernier représente un maillon important dans la biocénose fo-

restière. Dans ce contexte, l'auteur considère que la sylviculture doit prendre conscience du rôle écologique de ce gibier et qu'elle doit prendre en compte ses besoins vitaux, lors de tout aménagement ou autre intervention.

Pour de plus amples renseignements, il est recommandé au lecteur de se procurer en temps opportun le travail de Marco Baettig (publication de l'ADIJ, mai 1988).

4. Dégâts aux forêts

Le problème des dégâts du gibier aux forêts est à situer au niveau de la phase de régénération. D'autres influences néfastes entravent cette phase, en particulier les dégâts non négligeables d'exploitation (bûcheronnage et débardage).

A l'examen de la situation, force nous est de constater que nos professionnels de la forêt ne portent pas suffisamment d'attention à la prévention des dommages. Ce dur constat est amplement confirmé par les résultats des relevés de l'Inventaire forestier national. Cette constatation amène depuis quelques années les instances forestières cantonales à mettre un accent particulier à la formation continue.

D'un point de vue strictement forestier, il faut bien considérer que les dégâts du gibier sont essentiellement imputables au chevreuil. Depuis deux à trois ans, on a pu constater visuellement une recrudescence des dommages. Pour suivre l'évolution, un transect de relevé par placettes fixes a été mis en place, en 1987, dans la forêt domaniale des Ordons, dans les environs du col des Rangiers. Dans le courant du printemps 1988, d'autres lignes devraient être installées, de même que des engrillagements témoins de 10 m x 10 m. Ces derniers seront implantés dans les environs immédiats des transects de relevés.

La mise en place de ces instruments d'observation est le fruit d'une collaboration étroite entre le Service forestier et l'Inspectorat de la chasse. Tous les travaux et frais inhérents à l'implantation, aux relevés et à leur interprétation seront pris en charge par ces services.

Jusqu'à ces dernières années, l'indemnisation des dégâts par l'Inspectorat de la chasse a très peu coûté au compte chasse. En fait, seuls les propriétaires de forêts privées ont droit à une indemnisation. Par contre, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la chasse, tous les propriétaires, tant publics que privés, pourront bénéficier d'une indemnisation. Cette nouvelle disposition contraindra les réticents à accepter une adaptation des plans de chasse à la réalité de la situation.

5. Appréciation de la situation

Notre appréciation de la situation ne prend en compte que les espèces dont la gestion pourrait amener à des conflits d'intérêts entre forestiers et chasseurs. La grande majorité de ces derniers considère le cheptel gibier comme insuffisant. Par contre, les reponsables de la Fédération, davantage conscients des réalités, reconnaissent que le chevreuil atteint une charge à la limite du supportable pour la forêt. Une intervention de l'Inspectorat de la chasse, appuyée finalement par les responsables de la forêt jurassienne, a permis de tirer la sonnette d'alarme en 1987. Cette attitude courageuse crée les bases d'une bonne collaboration entre les milieux de la chasse et l'économie forestière.

6. Le point de vue de l'inspecteur de la chasse, Bernard Graedel

Les plantations de résineux, plus spécialement d'épicéas offrent au gibier un couvert végétal recherché. La sylviculture jurassienne s'est toutefois tournée vers la régénération des feuillus, par des plantations ou par les soins culturaux favorisant les essences autochtones. Nous saluons l'option prise par les instances compétentes, car elle a également une incidence favorable au développement de la faune sauvage.

Au travers de l'exercice de la chasse nous cherchons à maintenir un équilibre de la grande faune jurassienne (chevreuil, chamois, sanglier). Nous constatons toutefois l'expansion régulière des espèces mentionnées et plus spécialement du chevreuil.

Exemple: prélèvement des chevreuils	en 1979:	452 animaux
	en 1987:	1083 animaux

Ces constatations doivent nous inciter à nous pencher, dans les années à venir, sur la capacité d'accueil de l'habitat. Son amélioration par le développement et l'entretien des clairières est à envisager, de même qu'une intensification des effors de fauche de certains prés, bordant ou enclavés en forêt. Ceci ne suffira pas; il est donc indispensable d'intensifier les prélèvements en ayant pour objectif la *qualité du cheptel.* Il nous arrive trop rarement de tirer du grand chevreuil.

Le dérangement causé à la faune sauvage par les activités humaines doit aussi être contrôlé. Il est indispensable que la pénétration des massifs forestiers par des véhicules ou engins motorisés soit diminuée, voire prohibée dans certains cas. Il en va de l'intérêt majeur des citoyens qui doivent trouver un lieu de délassement sain et calme; ceci est également indispensable pour l'équilibre faune-forêt.

7. Quel avenir pour la faune?

Avec un renforcement souhaité de la collaboration interdisciplinaire agriculture-chasse-sylviculture, la situation de la faune jurassienne ne devrait que s'améliorer. En effet, collaboration signifie table ronde, discussion, mais également gestion en commun. Cette situation influencera très certainement l'adaptation de la législation cantonale à la nouvelle loi fédérale sur la chasse.

D'autre part, l'effort en cours de régénération de la forêt jurassienne, auquel s'ajoute une aggravation du dépérissement, fournira encore davantage de gagnages et de remises au gibier. En d'autres termes, dans les prochaines décennies, la forêt devrait pouvoir supporter une charge plus importante de gibier, mais avec le souhait ardent de retarder aux maximum la sédentarisation du cerf.

L'action du forestier devra encore mieux prendre en compte les avis des autres milieux intéressés à la sauvegarde de l'environnement naturel, lieu de prédilection de la faune sauvage.